

Index de l'égalité professionnelle femmes hommes

Conformément à la loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 relative à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises de plus de 50 salariés,

Adelyce publie son **résultat 2021 : 94/100**

	Points attribués
Ecart de rémunération	35/40
Ecart de taux des augmentations	35/35
Augmentations et retour de congé maternité	Non mesurable
Répartition des sexes dans les plus hautes rémunérations	10/10
TOTAL	80/85
TOTAL RETABLI SUR 100 POINTS	94/100

Pour éclairage...

Selon les [résultats 2020, communiqués le 8 mars 2021 par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion](#), seulement 56 % des entreprises françaises concernées par la loi obtenaient une note supérieure à 75/100. La moyenne nationale se situant à 85/100.

La même source relevait « *qu'un quart seulement des entreprises respectaient une parité ou quasi parité* » sur l'indicateur **hautes rémunérations**. Adelyce en fait partie.

Chez Adelyce, 5 des 10 plus hautes rémunérations sont attribuées à des femmes.